



Chèque pour bloquer réservation location à l'année

Par **pakan**, le **24/08/2010** à **08:55**

Bonjour,
Nous avons bloqué une maison que nous souhaitons louer à l'année par un chèque en attendant la signature du bail.
Entre temps un imprévu professionnel nous a contraint de renoncer à cette location mais la propriétaire avait déjà encaissé le chèque.
Esc-ce légal? A t-elle le droit de garder cet argent? Comment peut-on le récupérer?

Par **fabienne034**, le **24/08/2010** à **10:39**

bonjour,
nil est interdit de demander un chèque avant la signature du bail
pour tout savoir sur le bail d'habitation
<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>